Compte rendu de la séance du 18 février 2021

Secrétaire(s) de la séance: Yannick PINON

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 12 janvier 2021

Décisions du maire prises en vertu des pouvoirs délégués par le conseil municipal

1/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2021

2/ ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE - CREATION DE POSTE ET RECRUTEMENT

3/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET DIVERS POUR L'ANNEE 2021

4/ VOTE DES TARIFS DES PRODUITS COMMUNAUX ANNEE 2021

5/ OPERATIONS COMPTABLES

6/ POINT SUR LES SOLLICITATIONS DE PROJETS EOLIENS

7/ QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

En raison du contexte sanitaire, et dans l'impossiblité de retransmettre les débats en direct par tout procédé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance à huis-clos.

1/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ANNEE 2021 POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (2021_05)

Le maire rappelle que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine exerce la compétence « assainissement collectif » sur l'ensemble de son périmètre depuis le 1er janvier 2019, sans transfert de personnel. Ainsi, une convention de prestation de services entre la Commune et la CCLSTpour la gestion technique des équipements rattachés à cette compétence a été signée au titre de l'année 2019 puis renouvelée en 2020.

La convention étant annuelle, il est nécessaire de la renouveler pour l'année 2021, le coût estimé de la mise à disposition du personnel communal pour la gestion courante d'exploitation est estimée en 2021 à 3582,48 euros, part fixe et variable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention au titre de l'année 2021.

2/ ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE - CREATION DE POSTE ET RECRUTEMENT (2021_06)

Le maire rappelle le questionnement évoqué lors de la dernière séance sur les tâches du service technique pouvant éventuellement être confiées à des entreprises extérieures et celles nécessitant le recours à un personnel en contrat aidé.

Le maire indique que ce type de recrutement bénéficie, selon le profil du candidat, d'une aide mensuelle versée par l'Etat et plafonnée à 20 heures hebdomadaires et commente la simulation financière distribuée aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer le poste d'agent technique en contrat aidé Parcours Emploi Compétences pour une durée intiale de douze mois ;
- fixe la durée hebdomadaire de travail à 35 heures ;

3/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET DIVERS POUR L'ANNEE 2021 (2021_07)

Le maire indique que des subventions sont versées chaque année aux associations communales selon des modalités d'octroi précédemment définies et rappelées.

Depuis mars 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les manifestations pouvant être organisées par les associations ont été restreintes puis interdites et les salles municipales sont restées fermées. Seules les cérémonies commémoratives ont été maintenues en nombre restreint par la section UNC-AFN et le Souvenir Français.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le maintien systématique de la subvention unique versée aux associations communales ;
- se prononce POUR le maintien de la subvention de 100 euros à la section UNC-AFN et celle de 40 euros au Souvenir Français ;
- prévoit de conserver la ligne budgétaire lors de l'élaboration du prochain budget afin d'attribuer des aides financières aux associations en cas de besoin;
- reporte la décision d'attributions d'aides aux divers organismes (Téléthon...) lors de l'élaboration du budget.

4/ VOTE DES TARIFS DES PRODUITS COMMUNAUX ANNEE 2021 (2021_08)

Le maire indique que les tarifs des divers produits communaux ont été réévalués en 2016 et maintenus depuis cette date et qu'il convient de se prononcer sur les tarifs pour l'exercice 2021.

En raison de la crise sanitaire, les salles municipales n'ont pu être louées par les particuliers ou associations, ne générant quasiment aucune recette et peu de dépenses.

Pour les mêmes raisons, la régie de la pêche a quant à elle, bien fonctionné et a permis un récent réempoissonnement conséquent de 400 euros. Par ailleurs, une réflexion sur les projets d'aménagement du cimetière sera à envisager.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de maintenir l'ensemble des tarifs des diverses régies (salles municipales et pêche) et produits communaux(concessions de cimetière) pour l'année 2021.

6/ POINT SUR LES SOLLICITATIONS DE PROJETS EOLIENS (2021_09)

Le maire indique que la mairie est très régulièrement sollicitée par des groupes porteurs de projets éoliens et s'interroge sur la position à adopter par la municipalité.

Jusqu'à présent, la réponse apportée aux sociétés s'appuie sur la décision de l'ancienne équipe municipale prise en 2017 de ne pas engager la municipalité sur les projets éoliens tout en ne s'opposant pas aux initiatives individuelles ou collectives pouvant être engagées auprès des particuliers ;

Un débat s'engage sur l'opportunité, le coût et le rapport de tels projets pour la commune, l'avis de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ne souhaite pas à la majorité (7 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 1 POUR) que la municipalité soit partie prenante dans les projets éoliens sur sollicitations des entreprises ;
- ne souhaite pas à la majorité (7 voix CONTRE, 2 ABTENTIONS et 1 POUR) soutenir les projets éoliens pouvant être engagés sur la commune.

7/ AVIS SUR DON D'UN BIEN IMMOBILIER (2021_10)

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition adressée par Madame Nicole CLARTE de faire don à la commune de son bien immobilier consistant en une maison d'habitation sise 4 rue Paul Bernier à Mouzay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas accepter la proposition de don du bien immobilier sis 4 rue Paul Bernier ;

8/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- est informé de la demande de renouvellement de la dérogation pour la semaine de 4 jours du RPI ;
- envisage les travaux d'aménagement paysager sur les divers points de la commune ;
- est informé d'actes de vandalisme sur les biens communaux et d'incivilités diverses
- est informé des diverses demandes de devis et travaux divers
- soulève et répond aux diverses questions
- fixe la prochaine séance au 18 mars 2021

La séance est levée à 20h45.

Fait à Mouzay, le 2 mars 2021
Le maire,
Marie RONDWASSER

MAIRIE de MOUZAY (37 Indre-et-Loire)